



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
13 MARS 2019

Présidence : Monsieur Jean-Daniel Heiniger

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement siéger.

1. **Préavis n° 22 de la Municipalité concernant la demande de crédit de CHF 387'000.—pour la réfection du chemin de la Gare avec aménagement d'un trottoir**

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le préavis n° 22 de la Municipalité.

Objet soumis à référendum

Au nom du Conseil Communal
Le Président

Jean-Daniel Heiniger

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP, la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Eysins, le 14 mars 2019